



Décision n° 19/2014/Direction
Portant nomination du chef de pôle femme enfant

Le Directeur,

- Vu le Code de la santé publique, notamment l'article D. 6146-1, relatif à la nomination des responsables de structure interne, service et unité fonctionnelle ;
- Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu le Décret n° 2010-656 du 11 juin 2010 relatif aux pôles d'activité clinique ou médicotechnique dans les établissements publics de santé ;
- Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 6 janvier 2014 nommant Monsieur David GRUSON Directeur du Groupe Hospitalier Est Réunion ;
- Vu la démission du Docteur Jacques BIDEAULT de la chefferie de pôle du Pôle Femme Enfant en date du 30 juin 2014 ;
- Vu la proposition du Docteur Yves JACQUES ANTOINE, Président de la Commission Médicale d'Établissement, en date du 21 octobre 2014 ;

DECIDE

- Article 1 :** Monsieur le Docteur Denis DI LUCCA est nommé Chef de Pôle Femme/Enfant.
- Article 2 :** La présente décision prendra effet à compter de sa notification à l'intéressé.
- Article 3 :** La présente décision sera insérée au dossier individuel de l'agent et transmise à Madame la Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien.

Fait à Saint-Benoît, le 21 octobre 2014

Le Directeur,

David GRUSON.

Diffusion :

Intéressé / Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion